



Qui sommes-nous ?



Habiter Bruxelles asbl est une association ouverte à toute personne habitant l'une des 19 communes bruxelloises.

Que faisons-nous ?

- ✓ L'information, l'accompagnement et la défense des bruxellois
- ✓ La prévention des problématiques liées au logement et à l'endettement
- ✓ La défense collective par la répercussion de nos constats de terrain vers les pouvoirs publics



A quoi prêter attention lors de la visite d'un logement ?

Regardez l'état général du logement et de l'immeuble ; inspectez les sols, plafonds et murs.

La sonnette est-elle en état de marche ?
Disposez-vous d'une boîte aux lettres ?

Les escaliers et garde-corps sont-ils stables ?

Le logement dispose-t-il d'assez de lumière naturelle? Par temps clair, aucun éclairage ne doit être nécessaire !

L'aération et la ventilation du logement sont-elles suffisantes (fenêtres, grille d'aération, etc.) ?

Assurez-vous du bon état des portes, fenêtres et châssis. N'hésitez pas à les ouvrir et vérifier les verrous. Les fenêtres sont-elles équipées de double vitrage ?

Recherchez d'éventuelles traces d'humidité et n'hésitez pas à toucher les murs, surtout dans les pièces les plus sensibles comme la salle de bain et la cuisine. Y a-t-il des odeurs dérangeantes ?

Vérifiez l'absence de nuisibles (rongeurs, cafards,...) et pour cela, n'hésitez pas à ouvrir les armoires et tiroirs.

Vérifiez l'état des installations de gaz et d'électricité: y-a-t-il assez de prises ? Ne présentent-elles aucun danger ? Y a-t-il un chauffage dans chaque pièce à vivre et la salle de bain (seules les chambres ne doivent pas en disposer) ? La chaudière est-elle récente ? Dispose-t-elle d'une évacuation?

Vérifiez quel type de chauffage est utilisé : électrique, au gaz ou au mazout ? Votre facture d'énergie en dépendra !

N'oubliez pas de demander la preuve de l'entretien de la chaudière et du ramonage des cheminées.

En ce qui concerne l'installation d'eau ; disposez-vous d'un point d'eau chaude et d'eau froide à chaque robinet? Assurez-vous que la tuyauterie ne soit pas en plomb.

N'ayez pas peur de tester le bon fonctionnement des installations : ouvrez les robinets, tirez la chasse d'eau,...N'y-a-t-il pas de fuites ?

N'hésitez pas à consulter le certificat PEB du logement. Cela vous donnera une indication sur la performance énergétique du bien et donc sur votre future consommation (de A à G, A représentant un logement peu énergivore).

Vérifiez la présence d'un raccordement pour machine à laver et/ou séchoir si nécessaire.

Assurez-vous qu'il y ait des alarmes incendie.

Les compteurs sont-ils individuels ou communs ? S'ils sont communs, y a-t-il des compteurs de passage ? Vous devez avoir un accès permanent à vos compteurs et aux fusibles !

Si vous en avez la possibilité, interrogez les voisins sur l'isolation acoustique.

Bonne Visite !



Rue de Suède 45 - 1060 BXL
02 552 03 38
habiterbruxelles@fgtb.be
www.habiterbruxelles.be

